



14710 TREVIERES

Tél. 02.31.22.50.44

Fax. 02.31.22.19.49

E-mail : mairie@ville-trevieres.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL

Réglémentant la circulation sur la route
départementale n°29
Rue du calvaire
sur le territoire de la commune de Trévières
en agglomération

Le Maire de la Commune de TREVIERES

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R44, R225 et R227 ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de limiter la vitesse de tous les véhicules empruntant la Route Départementale n°29 dans la portion dénommée rue du Calvaire,

ARRETE

ARTICLE 1er – La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la section de la Route Départementale n°29 dénommée rue du calvaire, située sur le territoire de la commune de Trévières en agglomération.

ARTICLE 2 – Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place et entretenue par la Commune de TREVIERES.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados,
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Trévières

Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

TREVIERES, Le 7 décembre 2017

Le Maire de Trévières,

Mireille DUFOUR

